

estre envoyée en France au premier retour des vaisseaux le tout à la charge que les d. terres n'ayant point encore esté concédées. Ce fut fait, Donné, concédé et octroyé en l'assemblée des intendant et directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France en leur bureau à Paris l'an de grace g b y quarante neuf le vingt neufe jour de mars en foy de quoy nous avons fait expédier les presentes sur la minutte signée de Nous demeurée en nostre Bureau et à ycelles fait aposer le sceau de nostre Compagnie. Signé, par la Compagnie de la Nouvelle-France. Signé Lamy avec paraphe. (1)

---

(1) Le 29 octobre 1660, par acte devant Audouart, Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, qui avait épousé la veuve de François de Chavigny de Berchereau, vendait au sieur Mathieu Huboust Deslongchamps quarante-deux perches de terre qu'il détachait de la concession consentie à M. de Chavigny par M. de Montmagny le 14 juin 1647, moyennant la somme de trente deux livres tournois.